

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 53

Date de première convocation : 6 mai 2013

Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 20 / 05 / 2014

SEANCE DU 15 MAI 2014

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

20 MAI 2014

Bureau du Courrier N°1

OBJET : Représentation des secteurs au sein du Bureau du syndicat mixte

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE QUINZE MAI

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents les élus délégués de la :

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JB. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, M. RICARD, JM ARNAUD, P. BIAIS
- **Communauté de Communes du Champsaur** : G. CHAPELLE, C. MIOLETTI, JP. DAVIN, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, J. NOUGUIER, D. PY, D. GOURY représenté par JP. DAVIN, B. ROCHAS, B. ROUSTANG
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, N. WIERZBINSKI, E. CLAUZIER, F. SOLOMNIAC, C. SAUMONT, G. BERNARD, H. BORRELY
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : JP. COLLE, P. RICOU, F.BROUX représenté par P. RICOU, JF. MICHEL
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. PELLISSIER, R. ACHIN, L. SAUVA
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER représenté par M. GRENIER, M. GRENIER, C. BOUTRON, AB. DEGRIL, PY. LOMBARD, C. FACHE
- **Communes** : Avançon : G. DANY, Châteauneuf d'Oze : F. VELLIEUX, Chorges : C. DURAND représenté par B. ROUSTANG, La Bâtie Neuve : A. DE SANTINI, La Bâtie Vieille : F. CESTER représenté par M. BEYNET, La Roche des Arnauds : JF. CONTOZ, La Rochette : RM. JOUSSELME, Le Dévoluy : J. PUGET, Manteyer : G. JULLIEN, Rambaud : M. BEYNET, St Auban d'Oze : S. LARD, St Etienne le Laus : P. GUILLEMAIN, Valsertres : Y. JAUSSAUD

Etaient excusés :

- **Communauté de communes du Valgaudemar** : D. ALLUIS
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : C. HUBAUD
- **Communes** : Montmaur : G. LESBROS, Rabou : M. HUBAUD

Etaient absents :

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JP. TILLY, P. ALLEC, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU STEFANINI, M. GAY PARA
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M. VINCENT, D. GOSSELIN, JM BARTHELEMY

- Communauté de communes du Valgaudemar : JC. CATELAN, C. ANTOINE, L. AUBERT, D. ARMAND
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : JL. BROCHIER,
- Communes : Chabestan : AM. GROS, Furmeyer : L. CASALI, Le Saix : P. SCHIAZZA, Montgardin : A. ROULET, Oze : R. FREY, Veynes : R. MOREAU

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- Mr VALLANTIN, élu à la communauté d'agglomération du Gapençais
- Mme MARY, Maire d'Aspres les Corps
- Mme BARTHELEMY, suppléante et Maire de Châteauneuf d'Oze
- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise, C. KERNEN, chargée de mission au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président rappelle aux participants que les élections des membres du Bureau et des Vice-présidents doivent être réalisées conjointement à l'élection du Président.

En préalable à ces élections au sein du Bureau, la représentativité des secteurs du territoire doit être définie en séance car les statuts n'en précisent pas les contours.

Afin d'assurer une représentation proportionnée des secteurs, le Président propose une composition du Bureau selon une grille de trois niveaux :

4 représentants	{	- communauté d'agglomération du Gapençais
3 représentants par EPCI	{	- communautés de communes du Champsaur/Haut-Champsaur - communauté de communes de Tallard-Barcelonnette - communauté de communes de la Vallée de l'Avance - communauté de communes du Buëch-Dévoluy
1 représentant par EPCI	{	- communauté de communes du Valgaudemar - communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition de composition du Bureau.

Les statuts du SCOT ne fixent pas le nombre des vice-présidents. Le Président propose que sept vice-présidents soient élus pour représenter les sept secteurs définis ci-dessus.

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité des présents et des représentés le nombre de sept vice-présidents.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE


 Le Président
 Maurice RICARD